



LES TARIFS ANNUELS... Rentrée 2016 / 2017

Extrait de la circulaire :

– Contributions, Cotisations, Prestations Règlementaires

LYCEE

CONTRIBUTION DES FAMILLES COTISATIONS INCLUSES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
891.00 € ①	850.00 € ①	745.00 € ①
FORFAIT ANNUEL DE DEMI-PENSION : INSCRIPTION à l'ANNEE ou au TRIMESTRE		
☞	1 jour par semaine	: 222,00 €
☞	2 jours par semaine	: 438,00 €
☞	3 jours par semaine	: 640,00 €
☞	4 jours par semaine	: 827,00 €
☞	5 jours par semaine	: 963,00 €
Repas occasionnel : 7,20 €		
SECTION EUROPEENNE		
109.00 €		

Pour toute situation particulière, la direction se tient à la disposition de la famille

① Pour connaître « votre catégorie », il faut :

- 1/ Vous munir de votre déclaration de revenus et relever le revenu imposable ou revenu fiscal de référence
- 2/ Diviser ce montant par le nombre d'enfant(s) à charge auquel vous ajoutez le chiffre 2 (même en cas de foyer monoparental)
- 3/ Le résultat obtenu vous situe dans une de ces 3 catégories :

☞ Au-dessus de 8.500 €	➔	Catégorie A
☞ De 6.500 € à 8.500 €	➔	Catégorie B
☞ Jusqu'à 6.500 €	➔	Catégorie C.

Exemple : revenu imposable 2013 : 33 755 € - 2 enfants à charge - 2 parents :
 $33\ 755 : (2+2=4) = 8\ 438.75 \rightarrow$ catégorie B

B T S TOURISME

CONTRIBUTION DES FAMILLES COTISATIONS INCLUSES : 1^{ère} année ➔ 1 324,00 €
 2^{ème} année ➔ 1 548,00 €

MANUELS SCOLAIRES : 160 € environ

le montant varie selon des options choisies par l'étudiant et le choix des enseignants